



Cabinet d'Avocats
E X P L A N E

Flash d'information :

Réforme du CoDT

Madame, Monsieur,

Il ne vous aura pas échappé que le Parlement wallon a adopté, fin de la semaine dernière, la réforme du CoDT en cours de discussion depuis de nombreux mois.

Pour l'essentiel, les nouveautés apportées par ce décret sont:

- la consécration du concept d'optimisation spatiale;
- l'abrogation du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales et l'intégration des questions de police administrative économique aux permis d'urbanisme;
- l'adaptation du régime des charges d'urbanisme;
- de nouvelles mesures en matière de lutte contre les inondations;
- l'adaptation des procédures de délivrance de permis, en ce compris à la suite de l'expérience de la crise du COVID-19.

Il conviendra évidemment de surveiller le sort de la procédure d'adoption du Schéma de Développement du Territoire (S.D.T.) pour identifier les interactions éventuelles de cet outil avec la réforme décrétalement en objet.

Le communiqué de presse du cabinet du Ministre Borsus est disponible sous le lien suivant:

<https://borsus.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/presse/le-nouveau-code-du-développement-territorial-adopté-par-le-parlement-pour-repondre-aux-defis-actuels-1.html>

*

Pour rappel, tous nos flashs d'information sont disponibles sur :
<https://www.explane.be/actualites/flashs-dinformation/>

Dans l'espoir d'avoir pu vous être utile et restant évidemment à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel Delnoy
Avocat associé
Professeur à l'ULiège

Alexandre Pirson
Avocat associé
Maître de conférences ULiège

Liège, le 18 décembre 2023

N.B. : rédigé avec l'attention requise, le présent document a été élaboré dans l'unique but de fournir une information rapide et succincte. Il ne se veut pas exhaustif et ne peut engager la responsabilité ni de l'auteur ni du diffuseur.